

# Parlons Vélo ! Municipales 2020

## Biot (06410)

### Réponses de Valéria Dell'Orco, au nom de la liste « Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur »

– le 21/02/2020 à 15:46 –

#### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

##### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*Et appliquer la loi Laure à chaque réfection d'aménagement routier*

Une ambition "vélo"

Oui, un plan vélo sera mis en place en début de mandat et constituera une annexe au plan voirie et au programme global de mobilités douces.

L'ambition porte à la fois sur les km d'itinéraires cyclables à créer au cours du mandat et sur la réalisation d'infrastructures lourdes capable de faire basculer des comportements vers le vélo en particulier la réalisation d'une passerelle au-dessus de la Brague pour relier les secteur Bois Fleuri – Soulières à Sophia par St Philippe.

Un élu sera en charge d'une délégation portant essentiellement sur les mobilités douces et des moyens d'actions spécifiques seront mis en place au sein des services

Comité vélo

Un comité vélo sera créé. Il siègera au moins 1 fois par an, il sera associé à la validation des projets et les suivra. Au besoin, il pourra se réunir plus souvent et jusqu'à 5 fois par an.

Ce comité sera composé de cyclistes et utilisateurs du vélo au quotidien et comprendra l'élu en charge du dossier. Les services municipaux compétents seront également associés pour assurer le maximum d'efficacité à ces travaux

Ce comité vélo sera intégré dans l'ensemble des outils de participation citoyenne en tant que comité transversal concernant tous les quartiers.

Développer un réseau cyclable cohérent :

Ce réseau tiendra compte des compétences et moyens propres à la commune, une bonne partie des actions seraient d'autant plus efficaces qu'elles seraient portées par la commune ET la CASA avec le soutien du département.

A ce titre le plan vélo de la CASA qui a été présenté à l'ADEME, est une base intéressante avec ses 12 voies d'accès à Sophia. La largeur des voies est une contrainte très forte d'où la participation indispensable des cyclistes au développement des itinéraires cyclables afin qu'ils soient cohérents et utilisables.

Cependant rien n'empêche de commencer par des mesures peu onéreuses pour déjà donner une place ne serait-ce que symbolique aux vélos. Cette place sera parfois enlevée aux voitures, cert

##### Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

– en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 1 fois par an ;

– en établissant un budget annuel de 180000 euros

*En ce qui concerne le budget, la somme est considérée comme étant le minimum recommandé par la FUB pour une population de 10000 habitants.*

Notre projet "Mobilités douces"

Les principales mesures de notre programme illustrant ce sujet sont les suivantes :

• Création de 5 km de trottoirs et de 5 km de cheminements piéton (chemin des Combes, RD4, bords de Brague, route de Valbonne, route de la Mer...)

• 7 km d'itinéraires cyclables nouveaux sur le territoire biotois

• Cheminements vélo/piéton : Création d'une passerelle entre les quartiers Nord de Biot et Sophia, aménagement des bords de Brague jusqu'à la mer et du village à Saint Philippe

• Réhabilitation des chemins communaux pour les piétons

En matière budgétaire, concernant les investissements sur ces mesures, nous avons prévu un budget total de 7 M €

En matière de fonctionnement nous prévoyons d'augmenter la dotation à ces actions de 23.000 € / an hors poste de personnel partiellement dédié à ces problématiques.

Par ailleurs nous maintiendrons

• Animation du dispositif « Rézo pouce »

• Nos efforts de réduction de « l'autosolisme » par le covoiturage

• Le développement des moyens de transport en commun (ligne St Philippe village en particulier).

#### • Le soutien financier aux acquisitions de VAE

Le comité vélo sera tenu informé des évolutions des budgets alloués à ces sujets et sera associé à la recherche active de subvention et moyens de financement externes.

#### Action n°3 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

*Et rendre compte des actions menées dans le journal de la ville et lors des Conseils de Quartier*

Rendre compte des actions menées

Biot Info : un support naturel de communication

La revue municipale a déjà été utilisée régulièrement pour mettre en valeur les initiatives citoyennes autour des mobilités douces.

Il est donc naturel qu'il continue à relayer les actions menées sur ces sujets.

Les membres du comité vélo pourront rendre compte des évolutions des itinéraires qu'ils auront travaillés ensemble.

#### Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Les aménageurs qui connaissent les spécificités de ce mode de déplacement portent à leur travail des très grands avantages*

Développer les compétences techniques adaptées au sujet « vélo »

Des compétences municipales sur le sujet déplacements vélo :

Nous avons initié la mise à disposition de VAE dans les services municipaux et de nouvelles acquisitions sont en cours... nos agents commencent à devenir utilisateurs dans la commune.

La sensibilité se développe et la participation à la semaine de la mobilité depuis plusieurs années a amené les premiers résultats dans les évolutions de comportements.

Nous saurons proposer à nos agents les formations susceptibles de les aider à mieux appréhender ce mode de déplacement.

## Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route de la mer, Route d'Antibes, Route de Valbonne, Chemin neuf, Route des collines, Chemin de Vallauris, Route des chappes, Chemin des cabots, Route de Biot, Chemin de la romaine, Route des Dolines

Développer un réseau cyclable cohérent

Un plan de travail et de partenariat

Les problématiques à faire progresser sont nombreuses. Il est nécessaire que le plan vélo priorise les chantiers et veille à créer les conditions d'une évolution des comportements.

Les suggestions du Baromètre des Villes cyclables seront très utiles pour cela.

La réalisation d'itinéraires cyclables indépendant des réseaux routiers est une solution à étudier chaque fois que les voies sont trop étroites.

Des partenariats doivent être développés en particulier avec la CASA et Antibes autour de l'aménagement de la plaine de la Brague.

Avec les municipalités voisines pour assurer l'interconnexion des voies sur le territoire

Le département et les gestionnaires des espaces doivent être associés.

#### Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare d'Antibes, Gare de Biot, écoles, collèges, lycées généraux, professionnels et technologiques, commerces de centre-ville, quartiers, équipements municipaux culturels (Anthéa, conservatoire de musique, médiathèque) et sportifs (stade nautique d'Antibes, complexe sportif Pierre Operto), plages, les équipements sportifs alentour, les services (la Poste, mairie,...), les campings

Voir action n°5

#### Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Antibes, Valbonne, Villeneuve Loubet.

Voir action n°5

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Vitesse limitée

Elargir les zones à 30 km/h, Eviter les dos d'ânes et les ralentisseurs qui gênent aussi les vélos, favoriser les chicanes, le trafic en alternance et des zones de rencontres. Réduire la largeur des voies des voitures.

Feux pédagogiques...

Etudier la possibilité de feux déclenchables par les bus qui facilitent les manœuvres des bus dans les virages

... et ralentissement incontournable

Etudier la possibilité de feux pédagogiques comme à Bar sur Loup qui passent au rouge en cas d'excès de vitesse de la voiture.

On pourrait placer ces feux avant les deux grands virages du village. De manière complémentaire ou alternative on pourrait donner la priorité à droite à la calade des Bachettes et au Chemin Durbec ce qui contraint la circulation à ralentir également.

Réserver les itinéraires parallèles pour sécuriser les vélos

Un des premiers points à étudier et à rapidement mettre en œuvre : combattre le pseudo coupe-bouchon du chemin de Vallauris le matin dont la circulation agressive gêne considérablement les cyclistes.

### Action n°9 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Comme par exemple sur le chemin de Vallauris

Voir action N°8

### Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Créer des "avantages" vélo

Le double sens cyclable est une solution faisable et pas chère. Peu de feux à Biot, donc peu d'impact pour le sas et le « cédez le passage » mais en principe oui

### Action n°11 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Cette action est difficile à mettre en œuvre à BIOT où les écoles sont placées le long de voies de circulation. Mais doit être étudiée pour les écoles Olivari et du Moulin Neuf

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Biot, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Gare de BIOT

N'oublions pas que la gare de BIOT est à ... Antibes et que la municipalité n'a pas de compétences sur ce lieu.

Toutefois dans le cadre de la cohérence et des partenariats, nous pouvons porter cette demande vers la CASA, la SNCF et la ville d'Antibes

### Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. sur le nouveau parking des Bâchettes, devant les écoles et les centres sportifs

#### Arceaux

Ces implantations sont à poursuivre en prenant soin d'obtenir l'avis des cyclistes souvent confrontés à des mises en place peu pratiques (distance entre arceaux, distance des murs etc...)

### Action n°14 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

#### Vélobox

Ce type d'équipement pourrait aussi être systématiquement imposés lors des nouveaux projets collectifs. voir action N°17

### Action n°15 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.  
*et adaptés aux trottinettes.*

#### locaux relais

Cette solution doit s'accompagner d'une étude des besoins.

Si un tel local n'a probablement que peu d'intérêt pour les écoles du village il peut être intéressant pour l'école Olivari.

Il est parfois préférable de proposer des arceaux pour commencer.

Etudier la possibilité d'offrir des arceaux ou boxes à vélo à l'embouchure des routes en cul de sac permettant aux écoliers/collégiens de rejoindre la trajectoire des cars du ramassage scolaire. Organiser une campagne de communication auprès d'eux.

### Action n°16 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Places vélo à proximité des passages piétons  
à étudier selon le contexte et les quartiers

### Action n°17 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Voir action N°14

### Action n°18 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

#### Aide à l'achat et initiatives expérimentales

Cette subvention VAE existe à BIOT depuis un an.

Après cette première expérimentation il est envisageable d'étudier la possibilité de l'élargir à des VAE d'occasion récents ou à des véhicules particuliers tels que ceux que vous évoquez.

### Action n°19 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Développer l'offre d'usage des vélos et les services associés

#### Locations courte et longue durée

Dans le cadre du soutien aux initiatives citoyennes, nous serions intéressés par de telles offres sous forme associative, coopérative... pour faciliter l'utilisation des vélos de tous types.

Nous pourrions accompagner l'émergence d'une telle offre en réunissant les structures proches

### Action n°20 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Mettre à disposition un local adapté à un atelier participatif de réparation, en plus du local place Guynemer*

Voir action N°19

### Action n°21 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. *et lui donner les moyens de fonctionner*

Voir action N°19

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°22 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

#### Apprendre le vélo

Nous souhaitons favoriser ce programme "savoir rouler à vélo", en intervenant à l'école, éventuellement sur les temps périscolaires.

La Police Municipale est déjà mise à contribution pour des ateliers de prévention.

C'est une pratique qui est déjà engagée.

Des espaces vont être dédiés aux pratiques de plein air. Une telle « piste école » est envisageable dans ce cadre.

### Action n°23 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

*Et en draisienne pour les plus petits*

Voir action N°22

### Action n°24 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Voir action N°22

### Action n°25 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

#### Vélos pour les agents

Comme indiqué précédemment (Action 4) nous poursuivons l'équipement des services en VAE. C'est en particulier le cas des ASVP.

### Action n°26 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

C'est tout à fait dans notre intention, nous n'attendons que les décrets d'application de la loi mobilité à ce sujet. Nous l'avons envisagé dès décembre 2018 pour encourager mobilités douces et covoiturage chez nos agents. Deux personnes dans une voiture c'est une voiture en moins sur la route et une place de stationnement en moins à l'arrivée... et plus de place pour le vélo.

### Action n°27 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

#### Vélobus et pédibus

Cela fait partie des autres initiatives qui sont à étudier : un vélo cargo partagé garé devant la médiathèque, la mise à disposition d'un cargo bike pour les commerçants, la mise en place d'un cyclo bus et de pédibus pour les écoles et en amont du ramassage scolaire. C'est un équipement inscrit au programme.

Comme souvent ce sont des moyens qui ne trouveront leur juste place que dans le cadre de changements de comportements ce qui va nécessiter de gros efforts d'accompagnement.

### Action n°28 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". une fois par an, en Mai ou pendant l'été

Journée sans voiture

Une telle journée rejoint les initiatives de la semaine de la mobilité dans laquelle nous sommes déjà engagés. Cela ne peut-être que dans un cadre général, régional, national, européen ... pour avoir un réel impact.

### Action n°29 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Fête du vélo

Les souffleurs d'avenir sont déjà très orientés vers ce sujet chaque année.

Nous avons programmé au cours de notre campagne municipale, une « Vélo Party » le 7 mars pour témoigner de cet engagement et de la part festive qui est à cultiver autour des mobilités douces.

### Action n°30 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Incivilités

Peu applicable à Biot car peu de pistes cyclables.

Ce sujet rejoint toute la problématique des incivilités et du juste dosage entre incitation (évolution culturelle) et répression.

### Action n°31 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Voir action N°30

### Commentaires généraux

Nous avons détaillé chacune des actions proposées avec les initiatives qui existent ou sont prévues sur BIOT. Le programme de notre liste édité très prochainement présente de nombreuses propositions autour des problématiques de mobilité et de mobilités douces en particulier.

L'élue(e) en charge de ce sujet suivra de près les évolutions.